



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 8 h 45 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO, formant quorum.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Messieurs les conseillers François Côté et Jonathan Thibault sont absents, ce dernier ayant motivé son absence.

**RÉSOLUTION 2019-05-248**  
**RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL**

ATTENDU que plusieurs millimètres de pluie se sont ajoutés aux précédents causant une hausse importante des niveaux d'eau et des débits sur les rivières des Outaouais, des Prairies et des Mille-Îles et que les prévisions sont défavorables pour les prochains jours;

ATTENDU qu'un grand nombre de secteurs de la Ville de Boisbriand sont inondés et que d'autres font face à des risques encore plus élevés d'inondation;

ATTENDU que le 26 avril dernier, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire a déclaré l'état d'urgence pour une période de cinq jours suivant la résolution 2019-04-246;

ATTENDU que cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU qu'il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné que la situation sur le territoire de la municipalité continue d'être préoccupante;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 2019-04-246 du 26 avril dernier à compter de la présente, pour une période additionnelle de cinq jours, sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

**RÉSOLUTION 2019-05-249**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 9 h 5.

Adoptée